

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2025/43

## Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 25

Suppléants votants : 00

Procurations : 05

Votants : 28

Pour : 28

Contre : 00

Abstentions : 00

**L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin à dix-huit heures et trente minutes,**

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente de Rilhac Lastours, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 11 juin 2025

**PRESENTS :** M. DEXET Emmanuel (procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), Mme Eliane JACQUEMENT, M. BREZAUDY Alain (procuration de M. BROUSSE Hervé), Mme DESSEX Martine (procuration de Mme MAYOUSSE Martine), M. CAILLOT Alain (procuration de M. BONNAT Christian), M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe (procuration de M. DELOMENIE Bernard), M. GOUDIER Jean-Louis, M. CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie, M. ESCOUBEYROU Pascal, M. GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie, M. CARPE Jean-Christophe, Mme LANTERNAT Floriane, M. LE GOFF Jean, M. JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, M. BARRY Jacques, M. DARGENTOLLE Georges, Mme HILAIRE-GENIN Karine, M. DOGNON Jean-Bernard, Mme ARNAUD Claudine, Mme LACOURARIE Bernadette.

**EXCUSES :** M. RICHIGNAC Guillaume, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé, M. BONNAT Christian, M. GARNICHE Roland, M. MARCELLAUD Didier, Mme CHEYRONNAUD Céline, M. DELOMENIE Bernard, M. CUIILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie.

**SECRETAIRE :** Mme LACORRE Valérie

**Objet : Cession de parcelles cadastrées A779, A780, A824 et d'une aire de jeux située sur la parcelle A824 à la commune de Meilhac**

## **Exposé :**

Le Président rappelle que la communauté de communes, en 2018, a cédé une parcelle (cadastrée A778) à la Commune de Meilhac afin que cette dernière réalise un city-stade.

La communauté de communes dispose à proximité de cette parcelle de :

- Une parcelle aménagée en 2015 avec une aire de jeux pour enfants (cadastrée A824). A noter que cette aire de jeux est entretenue par la commune depuis de plusieurs années.
- Deux parcelles nues (cadastrées A779 et A780), chacune de 5 275 m<sup>2</sup>.

La commune de Meilhac, en prolongement de son city-stade, souhaite désormais réaliser un circuit de bosse auquel pourrions accéder librement les habitants de la commune et des communes voisines. Ce projet répond à une demande grandissante au regard de la bonne fréquentation du city-stade et viendrait compléter l'offre sport/loisirs en direction des enfants et des plus grands. Il s'agit d'un équipement innovant sur le territoire.

Aussi, afin de permettre à la commune de réaliser ce projet qui présente un intérêt général, il est proposé que la communauté de communes cède les parcelles A779, A780, A824 ainsi que l'aire de jeux à la commune de Meilhac pour un montant global de 2 €.

## **Délibération :**

*M. Jean-Marie MASSY, Maire et M. Pascal ESCOUBEYROU, adjoint au Maire de la commune de Meilhac, ne prennent pas part au vote.*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **cède** les parcelles cadastrées A779, A780 et A824 à l'euro symbolique à la commune de Meilhac,

- **cède** l'aire de jeux située sur la parcelle cadastrée A824, à l'euro symbolique à la commune de Meilhac,
- **dit** que les frais afférents à cette affaire seront à la charge de la commune de Meilhac,
- **autorise** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à cette cession,
- **désigne** Maître DESBROSSE, notaire à Boisseuil, pour rédiger les actes correspondants.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
le :  
Publié ou notifié  
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 17 juin 2025.

Le Président,  
Emmanuel DEXET

